

COMMUNIQUE DE PRESSE N°18/2017

Rabat, le 30/09/2017

## Exportation des produits avicoles et aquacoles marocains : Une nouvelle étape franchie

Dans la perspective de l'ouverture aux opérateurs marocains de la possibilité d'exporter les viandes de volailles et produits à base de ces viandes traitées thermiquement vers les pays de l'Union Européenne, les services vétérinaires de l'ONSSA ont fait l'objet d'un audit effectué par une équipe d'experts de la Commission Européenne (CE) du 11 au 22 septembre 2017. L'audit a porté sur l'évaluation des plans de surveillance des résidus des médicaments vétérinaires, des pesticides et des contaminants de l'environnement, le suivi de leur mise en œuvre ainsi que l'évaluation des compétences techniques des services vétérinaires de l'ONSSA.

Cet audit a également concerné la vérification de la mise en œuvre du plan de surveillance des résidus dans l'aquaculture, dont les produits sont autorisés à l'export depuis 2004.

Durant cette mission, les experts européens ont procédé à la vérification des mesures prises par l'ONSSA en matière de sécurité sanitaire des viandes et produits à base de viandes de volailles et des produits de l'aquaculture.

Ils ont procédé à la visite de fermes d'élevage de poulet et de dinde, abattoirs avicoles, établissements de préparation des viandes et produits à base de viandes et d'aliments pour animaux, fermes aquacoles, société pharmaceutique et cabinet vétérinaire privé. L'ensemble de ces visites a eu pour objectif de vérifier que les circuits de commercialisation et d'utilisation des médicaments vétérinaires sont bien maîtrisés par les services vétérinaires de l'ONSSA.

Les experts européens ont également eu des entretiens avec les services vétérinaires des Directions régionales de l'ONSSA ainsi qu'avec les laboratoires d'analyses concernés par les plans de surveillance.

Il est à signaler que cet audit qui s'est déroulé dans de bonnes conditions, vient compléter celui effectué par une précédente équipe d'experts européens durant le mois de mars 2017 et ayant porté sur l'amont de la filière avicole.

Un dernier audit est programmé pour le mois de décembre 2017 pour évaluer l'aval de la filière (établissements d'abattage, de préparation et de transformation des viandes de volailles) et permettre éventuellement l'exportation des produits avicoles marocains.